

**Séance publique du 5 décembre 2025**

**N° 2025-660**

**Convocation du 28 novembre 2025**

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 5 décembre 2025</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Direction de l'Urbanisme</b>	<b>N° 2025-660</b>

---

**Attribution n° 11 des financements aux communes pour les équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - application de la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Eric CABRILLAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Le projet de travaux de reconfiguration 18 classes (dont 5 classes créées) et de construction d'un équipement de restauration de l'école élémentaire Joliot Curie à Bègles est éligible à la subvention au titre du règlement d'intervention en faveur du financement de groupes scolaires.**

Par délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018, le Conseil de Métropole a adopté un règlement d'intervention en faveur du financement métropolitain des groupes scolaires hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain.

Il convient de souligner que chaque demande formulée dans le cadre de ce règlement d'intervention présente des caractéristiques propres et fait l'objet d'une instruction individualisée (montant plafonné sollicité par la commune, équipement bénéficiant pour partie d'autres financements par subventions publiques ou participations des constructeurs...), ne conduisant pas systématiquement à l'application simple du coefficient voté et plafonné au montant des travaux.

C'est pourquoi des échanges entre Bordeaux Métropole et la commune ont lieu préalablement et la commune est informée en amont de la présentation de la délibération d'attribution du montant prévisionnel y figurant.

Tel est le cas pour la nouvelle demande de financement qui a été déposée par la commune de Bègles qui fait l'objet d'une fiche CODEV C060840.

**Après analyse, et conformément au plan de financement global du projet de l'école, il vous est proposé de donner une suite favorable à la demande de la commune dont l'objet est conforme au règlement d'intervention, et par conséquent d'attribuer la subvention maximale de 331 698 € (sur la base d'un montant de travaux subventionnable de 663 397 €), au titre du dossier actuellement recevable.**

#### **Calcul de la subvention**

Coût global du projet 18 classes (HT)	2 843 131 €
Coût du projet hors centre médical scolaire	2 388 230 €
Part subventionnable BM (5 classes créées sur 18)	663 397 €
Subvention BM allouée (50% de la part subventionnable)	<b>331 698 €</b>

#### **Plan de financement**

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20251205-lmc1112706-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025
Publié : 12/12/2025

<b>Dépenses H. T</b>		<b>Recettes</b>	
Restaurant scolaire – Etudes	337 472 €	Ville	2 511 432 €
Restaurant scolaire – Travaux	1 794 875 €	Métropole	331 698 €
Salle mutualisée – Etudes	40 497 €		
Salle mutualisée – Travaux	215 385 €		
Centre médical scolaire Etudes	71 994 €		
Centre médical scolaire Travaux	382 907 €		
<b>TOTAL H. T</b>	<b>2 843 130 €</b>		<b>2 843 130 €</b>

La participation au titre du règlement d'intervention groupes scolaires sera versée en une seule fois, à l'achèvement des travaux et après transmission par la commune d'un état récapitulatif des dépenses HT exécutées, certifié par le comptable public. Ce montant sera révisé à la baisse suivant le calcul du règlement d'intervention, si le montant des travaux réalisés s'avérait inférieur à celui figurant sur le dossier de demande ou si des subventions étaient perçues par la commune pour ces opérations en sus de celles connues au moment de l'instruction.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L5215-26 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de participation financière des Communautés urbaines aux projets d'équipements de leurs communes membres, ainsi que l'article L5717-7 le rendant applicable aux Métropoles,  
**VU** la délibération n° 2017-106 du 17 mars 2017, relative au soutien financier aux équipements scolaires municipaux hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,  
**VU** la délibération n° 2017-679 du 24 novembre 2017, relative au financement des groupes scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain,  
**VU** la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018, relative au soutien financier aux groupes scolaires communaux hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,  
**VU** le courrier du maire de Bègles reçu le 21/07/2025 sollicitant l'instruction de sa demande de subvention selon le règlement d'intervention voté le 6 juillet 2018 et le dépôt du dossier de demande 2025-00974,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la demande exprimée par la commune, assortie du dossier complet, tel qu'exigé par le règlement d'intervention voté par délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018,  
**CONSIDERANT QUE** cette demande entre bien dans le cadre des critères d'attribution, en ce que le projet consiste à agrandir un groupe scolaire pour répondre aux besoins de l'accroissement de la population scolaire non rattachable aux opérations d'aménagement, lesquelles financent par ailleurs leurs besoins propres en équipement scolaire,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer à la commune de Bègles une subvention à hauteur de 331 698 € portant sur l'agrandissement de l'école Joliot Curie,

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ces décisions, notamment les conventions financières entre Bordeaux Métropole et chacune des communes bénéficiaires,

**Article 3 :** d'imputer le versement de la participation accordée par Bordeaux Métropole au chapitre 204, article 2041412, fonction 213 du budget de l'exercice concerné dans le cadre de l'autorisation de programme 05P075E18 adoptée en 2021.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------